



COMMUNE D'AWAE

ADDITIF RECTIFICATIF DE L'AVIS DE LA DEMANDE DE COTATION
N°001/ADC/CIPM/C/AWAE/2026 DU 12 FEVRIER 2026
POUR L'EQUIPEMENT EN MATERIEL DE LA FERME MUNICIPALE DANS
LA COMMUNE D'AWAÉ, DÉPARTEMENT DE LA MEFOU ET AFAMBA,
RÉGION DU CENTRE.

ADDITIF RECTIFICATIF N°001

Le Maire de la Commune d'Awaé (Maitre d'ouvrage et Autorité Contractante) en application des dispositions du Décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant code des marchés publics informe les prestataires intéressés par la Demande de Cotation N°001/ADC/CIPM/C/AWAE/2026 DU 12 FEVRIER 2026 pour l'équipement en matériel de la ferme municipale dans La Commune d'Awaé, Département de la Mefou et Afamba, Région du Centre, que les modifications suivantes sont apportées au Dossier d'Appels d'Offres :

<u>AU LIEU DE :</u>	<u>LIRE PLUTOT</u>
I- Point sur les cautions	
<u>NB</u> : Toutes les cautions issues de ce marché doivent être établies conformément à la Lettre-circulaire N°0019/LC/MINMAP du 05 Juin 2024 relative aux modalités de constitution, de consignation, de conservation, de restitution et de déconsignation des cautionnements sur les Marchés Publics.	Toutes les cautions issues de ce marché doivent être timbrées et établies conformément à la Lettre-circulaire N°0019/LC/MINMAP du 05 Juin 2024 relative aux modalités de constitution, de consignation, de conservation, de restitution et de déconsignation des cautionnements sur les Marchés Publics. Ces cautions seront accompagnées des récépissés de consignation et transmises au maitre d'ouvrage.
II- Point sur le critère éliminatoire relatif à la non production d'une pièce du dossier administratif	

c- Non -production au-delà du délai de 48 h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis, (excepté le cautionnement de soumission)	c- Non -production au-delà du délai de 48 h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis, (excepté l'absence du cautionnement de soumission ou celle produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée).
En outre, Bien vouloir se référer à la liste des établissements bancaires et compagnies d'assurances agréées et habilitées à émettre des cautions dans le cadre des Marchés Publics, actualisée et mis à jour, disponible à la Commune d'Awaé et annexée au Dossier de Demande de Cotation sus évoqué.	

LE RESTE SANS CHANGEMENT.

Ampliations :

PRFET/MEFOU ET AFAMBA (pour information et affichage)
 MAIRE AWAE (pour information et affichage)
 PRESIDENT/CIPM (pour information)
 ARMP (pour publication au JDM)
 MINMAP/CE (pour publication plateforme COLEPS)
 AFFICHAGE /ARCHIVES (pour affichage et archivage
 Information et mémoire)

Awaé, le **03 MARS 2026**

Le Maire de la Commune d'Awaé
Autorité contractante



AKONO ALINGA André Rémi